



RÈGLEMENT

« Challenge Solutions4Good » édition 2024

Préambule :

« Solutions for Good » (Solutions4Good), anciennement appelé « Summit for Good » (Summit4Good) est une dynamique à vocation nationale lancée en 2020 par la Capitale French Tech Brest Bretagne Ouest (Lannion-Morlaix-Quimper), la technopole Anticipa (Lannion) et avec le soutien d'Orange désignés comme « Les Organisateurs ».

Solutions4Good a pour ambition d'impulser l'émergence d'idées et de solutions à impact, c'est-à-dire de projets favorisant l'innovation technologique et/ou numérique au service du bien commun désignés comme « Les Projets ».

La dynamique se structure autour d'un appel à projets accessible à tous et toutes et qui permet à des porteurs de projets en émergence de participer à un Challenge intitulé « Challenge Solutions4Good ».

Le « Challenge Solutions4Good » a pour objectif d'accompagner « Les Projets » déposés dans un parcours de coaching dédié composé d'ateliers collectifs et de suivi individualisé. « Les Projets » qui participent au Challenge concourent ensuite à une finale pour tenter de remporter l'un des prix du Challenge.

Toutes les informations relatives à l'événement sont disponibles à l'adresse suivante www.solutions4good.bzh



1 . Objet

Le « Challenge Solutions4Good », organisé dans le cadre de la dynamique Solutions4Good, a pour objectif la création, seul ou en équipe, de solutions innovantes au service du bien commun, c'est-à-dire répondant à un ou des enjeux sociaux, sociétaux ou environnementaux actuels.

Le « Challenge Solutions4Good », vise à :

- Faire émerger des solutions innovantes pour le bien commun,
- Accompagner des projets dans le cadre d'un parcours de type coaching comprenant des ateliers collectifs et du suivi individualisé,
- Préparer ces projets en vue de la finale du Challenge,
- Récompenser un projet d'entrepreneuriat dans chacune des quatre (4) catégories du Challenge. Un prix « Grand Prix du Jury » sera également décerné à un (1) projet parmi les quatre (4) projets lauréats et un (1) prix « Coup de pouce » sera remis à l'un des projets finalistes mais non-lauréats.



Règlement « Challenge Solutions4Good » - Edition 2024

Les prix seront décernés aux lauréats à l'occasion de la finale qui se tiendra le vendredi 5 juillet 2024 au Palais des Congrès de Perros-Guirec.

2. Inscription

Le « Challenge Solutions4Good » s'adresse à tous et toutes : aux entrepreneurs (individuels ou société), aux salariés, aux étudiants, aux chercheurs, aux associations, aux demandeurs d'emploi, retraités, inactifs... à tous les citoyens désirant s'engager dans une dynamique au profit d'une société plus durable.

La participation au Challenge est réservée à toute personne majeure au moment de son inscription et dont le projet aura été renseigné et validé sur le formulaire d'inscription dédié : <https://forms.fillout.com/t/16ZqousErKus> avant le mardi 30 avril 2024 à 23h59.

« Les Projets » déposés pour participer à cette 5^e édition du Challenge sont visibles à l'adresse suivante : <https://solutions4good.bzh/projets-deposes/>.

3. Modalités de participation

Le « Challenge Solutions4Good » s'adresse à des idées innovantes et des projets entrepreneuriaux.

La participation au « Challenge Solutions4Good » est gratuite.

« Les Projets » récemment créés, date effective de création à partir du 1er janvier 2024, peuvent également participer au Challenge et concourir à la finale. « Les Projets » créés avant cette date, ne seront pas éligible pour participer au Challenge.

Les porteurs de projet appelés « Les Participants », devront disposer d'une adresse électronique valide (email) sur laquelle ils pourront être contactés pour les besoins de l'organisation du « Challenge Solutions4Good ».

La participation est ouverte à des projets portés par une seule personne ou par une équipe préalablement constituée.

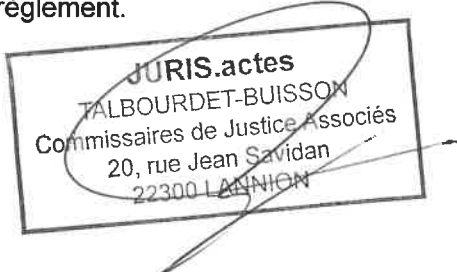
Au sein d'un projet portée par une équipe, un référent sera désigné. Ce dernier sera chargé des relations avec « Les Organisateurs ». La présence physique des membres de chaque équipe est souhaitée le jour de la finale.

Pour participer au Challenge, « Les Participants » doivent avoir complété les informations requises (nom, prénom, adresse mail, etc.) sur le formulaire dédié et avant la date de clôture indiquée, pour valider le dépôt de son projet.

« Les Participants » reconnaissent être informés qu'ils seront tenus pour seuls responsables en cas d'inexactitude des informations qu'ils porteront dans le formulaire d'inscription.

Dans le cas où un participant souhaiterait que son projet ne soit pas visible sur le site de l'événement, par souci de confidentialité, le projet pourra être déposé par mail à l'adresse suivante nathalie.nicolas@technopole-anticipa.com, en renseignant les mêmes informations que celles demandées dans le formulaire.

La participation au « Challenge Solutions4Good » implique l'acceptation pure et simple du règlement.



Règlement « Challenge Solutions4Good » - Edition 2024

4. Déroulé du « Challenge Solutions4Good »

Le « Challenge Solution4Good » comprend un parcours de coaching qui sera accessible uniquement aux participants qui auront déposé un projet en complétant le formulaire dédié : <https://forms.fillout.com/t/16ZgousErKus> avant la date de clôture fixée au mardi 30 avril 2024 à 23h59.

Pour participer au Challenge, « Les Projets » déposés devront remplir les conditions d'éligibilité explicitées ci-dessus.

Le parcours de coaching proposé aux projets leur permet de concourir à la finale du Challenge qui se déroulera le vendredi 5 juillet 2024 à Perros-Guirec.

Une phase qualificative sera organisée 15 jours avant la finale de l'événement. Seuls « Les Projets » sélectionnés à l'issue de cette phase qualificative pourront participer à la finale du Challenge.

Dates prévisionnelles clés du Challenge « Solutions4Good » édition 2024 :

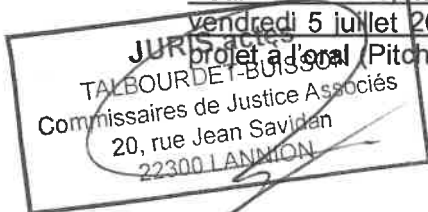
- **Le lundi 4 mars 2024** : Ouverture des inscriptions pour participer au Challenge ;
- **Mardi 30 avril 2024 à 23h59** : Clôture de la phase de dépôts des projets ; Tout dépôt de projet vaut acceptation des conditions ou modalités de participation au Challenge ;
- **Du 6 mai au 14 juin** : Parcours de coaching pour « Les Projets » qui participent au Challenge ;
- **Mercredi 12 juin** : « Les Participants » dont « Les Projets » participent au Challenge, devront envoyer leur pitch vidéo pour les présélections par le pré-jury ;
- **Jeudi 20 juin** : Annonce des projets sélectionnés qui participeront à la finale du Challenge;
- **Le vendredi 5 juillet 2024**: Finale de la 5^e édition du « Challenge Solutions4Good » avec pitches des projets, remise de prix et soirée de clôture de l'événement au Palais des Congrès de Perros-Guirec.

5. Sélection des lauréats

Quatre (4) projets dans chacune des quatre (4) catégories du Challenge seront présélectionnés par un Jury composé de partenaires, experts, membres de l'écosystème à l'issue de la phase qualificative pour concourir à la finale du Challenge.

Il sera demandé aux participants :

- Pour la phase qualificative prévue du 12 au 19 juin 2024 : de fournir un pitch vidéo de 1 minutes et 30 secondes maximum aux organisateurs avant le 12 juin 2024 à 12h. Les pitches vidéos des projets qui participent au Challenge, permettront au Jury de cette phase qualificative, de sélectionner parmi « Les Projets » qui concourent, les quatre (4) meilleurs projets dans chacune des quatre (4) catégories du Challenge. « Les Projets » seront informés, au démarrage du « Challenge Solutions4Good », des attendus et des formats des livrables demandés pour cette phase de préqualification.
- Pour « Les Projets » sélectionnés pour participer à la finale qui se déroulera le vendredi 5 juillet 2024 au Palais des Congrès de Perros-Guirec : de présenter leur projet à l'oral (Pitch) durant cinq (5) minutes et de répondre pendant trois (3) minutes



Règlement « Challenge Solutions4Good » - Edition 2024

- maximums aux questions des professionnels qui composeront le comité d'expert et le Jury le jour de la finale.

Ils devront exposer leur projet de la manière la plus claire possible en ayant à l'esprit les critères de sélection ci-dessous :

- Dimension social, sociétal ou environnemental du projet
- Dimension Humaine (le porteur et/ou l'équipe)
- Dimension Innovation et sa faisabilité
- Dimension Marketing
- Dimension Communication (Qualité des livrables...)

« Les Participants » devront s'assurer que le contenu des livrables ne viole et ne violera aucun droit d'un tiers, y compris (sans que cette liste soit exhaustive) les droits de propriété intellectuelle, le droit au respect de la vie privée, le droit de la concurrence, la confidentialité, ou tout autre droit contractuel ou non-contractuel. Tout livrable suspecté de violer des droits de tiers et/ou une ou plusieurs loi(s) sera inéligible au Challenge. Il est de la responsabilité des participants d'en être garant.

Le comité d'expert pour les pré-sélections de la phase qualificative et le Jury de la finale du Challenge seront constitués de partenaires, de membres de l'écosystème et des personnalités en lien avec la thématique "Tech4Good" de l'événement dont les noms seront communiqués ultérieurement.

A l'issue des pitches de la finale du Challenge, le Jury aura la charge d'élire « Les Projets » lauréats.

Dans l'hypothèse où une catégorie comptabilise moins de quatre (4) projets, « Les Organismes » se réservent le droit de supprimer cette catégorie de la finale. Dans le cas d'une dotation financière sur la catégorie supprimée, elle pourra être reportée pour l'édition suivante à la discrétion des organisateurs.

6. Les Prix

Le Jury désignera quatre (4) projets lauréats lors de la finale du « Challenge Solutions4Good » dans les catégories suivantes :

- « **Ville & Territoires durables** » : Ce prix sera attribué au projet qui concourra dans cette catégorie et qui aura l'impact sur la société, les pratiques citoyennes et l'aménagement du territoire le plus fort.
- « **Numérique Responsable & Sécurisé** » : Ce prix sera attribué aux innovations numériques ou photoniques (software / hardware) permettant de développer un numérique sobre et/ou responsable (cybersécurité, réseaux, infrastructures ...).
- « **Santé & Alimentation durable** » : Ce prix sera attribué au projet qui concourra dans cette catégorie et qui proposera une solution et/ou innovation avec l'impact le plus fort sur la santé, le bien-être et l'alimentation, l'exploitation agricole.
- « **Mer, Environnement & Ressources durables** » : Ce prix sera attribué au projet qui concourra dans cette catégorie et qui aura un impact le plus fort sur l'environnement.

Pour ces quatre (4) prix cités ci-dessus, une dotation financière de deux mille (2000) euros TTC sera allouée aux lauréats de chacune de ces quatre (4) catégories.

Un (1) Prix « Grand Prix du Jury » sera également à remporter dans le cadre du Challenge. Ce Prix « Grand Prix du Jury » récompensera, parmi « Les Projets » lauréats des quatre (4) catégories du Challenge, le projet le plus prometteur selon le Jury. Ce Projet « Grand Prix du Jury » remportera une dotation financière de trois mille (3000) euros TTC supplémentaires.



Règlement « Challenge Solutions4Good » - Edition 2024

Un (1) Prix « Coup de pouce » permettra à un projet finaliste mais non-lauréat de remporter mille (1000) euros TTC, grâce au vote du public.

Les dotations financières pour les prix de Solutions4Good seront allouées sous réserve de la création de l'entreprise entre le 1er janvier 2024 et le 5 juillet 2025, et sous réserve de la présentation du Kbis de l'entreprise avant le 31/12/2025. Sans retour de la part des lauréats avant le 31/12/2025, la dotation ne pourra être versée et « Les Organisateurs » ne pourront être tenus responsables.

7. Attribution des Prix

Le Jury étant souverain, la décision du Jury ne pourra en aucun cas être contestée par « Les Participants ». De ce fait, aucune réclamation ne pourra être présentée suite à la désignation des lauréats. Une convention sera signée entre les lauréats et la technopole Anticipa qui porte l'action dans le cadre des actions French Tech, définissant les modalités d'attribution conformément au règlement. Les dotations seront acceptées telles qu'elles sont annoncées dans le présent règlement. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les lauréats. Aucune contrepartie ne pourra être demandée par les lauréats sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement.

Les porteurs de projet lauréats autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale, adresse internet et/ou numéro de téléphone). Toutes informations relatives à l'identité ou l'adresse qui seraient fausses ou erronées, entraînent la nullité de la participation et l'annulation de la dotation attribuée aux porteurs de projet lauréats.

Les lauréats bénéficieront d'une mise en visibilité de leur projet (communication dans les réseaux des organisateurs et de certains partenaires de l'événement).

8. Respect de la Propriété Intellectuelle

"Droits de propriété intellectuelle" : signifie toute invention, tout droit d'auteur et droit relatif à une marque, un modèle, et plus généralement tout élément susceptible d'être protégé par les lois ou les conventions internationales sur la propriété intellectuelle.

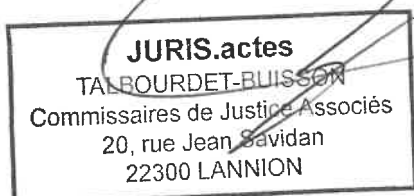
Les "Créations" ou "Contributions" désignent tout logiciel (y compris le code source et le code objet), base de données, spécification technique, texte, dessin, modèle, information, connaissance, méthode, procédé ou produit, ainsi que tout élément et/ou procédé en résultant, développé par un participant au cours du Challenge et pouvant être protégé ou étant susceptible de l'être en vertu des lois et conventions nationales et/ou internationales relatives à la propriété intellectuelle en vigueur.

Garantie de non-contrefaçon : En soumettant un livrable, et ce à n'importe quelle étape du Challenge, chaque participant garantit aux organisateurs qu'il est le co/propriétaire et/ou le co/titulaire des Droits de propriété intellectuelle relatifs à tout ou partie des Créations contenus dans les livrables, et qu'il a obtenu ou bien qu'il est en capacité de fournir tous les droits et autorisations nécessaires portant sur ces Créations préexistantes ou appartenant à un tiers.

« Les Participants » doivent obligatoirement indiquer la source de toutes les « Créations » préexistantes incluses dans les livrables soumis.

9. Droit à l'image et communication sur le Projet

À des fins de promotion, la finale du Challenge, ses participants et le public pourront être filmés et photographiés.



Règlement « Challenge Solutions4Good » - Edition 2024

Ainsi, « Les Participants » accordent aux organisateurs le droit d'utiliser à titre gratuit leur image et leur voix, dans une finalité de promotion de l'événement et des activités des organisateurs.

Cette autorisation est valable pour tout support (vidéo, photo, audio,...) auprès des différents supports de presse écrits ou électroniques, à la télévision ou sur Internet et par tous moyens de communication au public, et est accordée gracieusement pour une durée indéterminée.

Dans le cas où « Les Participants » ne souhaiteraient qu'aucune captation image et/ou son ne soit réalisée durant la finale du Challenge, il en avisera « Les Organisateurs » dès le début de sa participation au « Challenge Solutions4Good ».

La participation au « Challenge Solutions4Good » implique pour « Les Participants » que « Les Projets » peuvent faire l'objet d'une communication, notamment par « Les Organisateurs » et leurs partenaires.

« Les Organisateurs » se réservent le droit de communiquer sur « Les Projets », auprès des différents supports de presse écrits ou électroniques, à la télévision ou sur Internet et par tous moyens de communication au public, sous réserve de mentionner le nom du participant, et sans que cela ne lui confère un droit à une rémunération ou un avantage.

10. Confidentialité

Les règles de confidentialité ne seront pas applicables au contenu des livrables. En soumettant un livrable, « Les Participants » reconnaissent et acceptent que les informations contenues dans celui-ci puissent être divulguées au public par « Les Organisateurs ».

« Les Participants » sont responsables des informations qu'ils communiquent aux organisateurs dans le cadre de l'événement. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels en lien avec son projet.

« Les Participants » sont invités à déposer une enveloppe Soleau auprès de l'INPI : L'enveloppe Soleau est un moyen de preuve simple et peu coûteux. Elle permet de donner une date certaine à une idée ou un projet. L'enveloppe Soleau vous identifie comme auteur.

Il est essentiel de noter que l'enveloppe Soleau ne constitue pas un titre de propriété industrielle en tant que tel. Son objectif est de dater une œuvre, une idée ou un concept et non de les protéger, il est donc essentiel d'entreprendre en parallèle le dépôt d'une demande de brevet ou l'enregistrement de tout autre élément pour lequel on vise des droits de propriété industrielle.

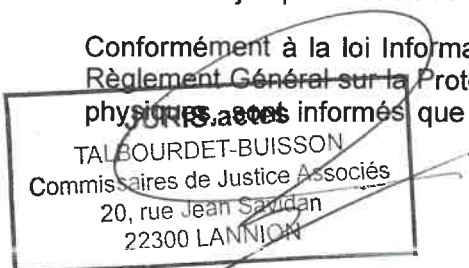
11. Protection des données personnelles des Participants

La participation au Challenge nécessite la communication des données à caractère personnel du participant. Nous collectons et traitons votre nom, prénom, adresse postale et adresse mail, que vous avez renseignés lors de votre inscription sur le formulaire de dépôt du « Challenge Solutions4Good ».

La base légale des traitements est le consentement : vous acceptez le traitement de vos données personnelles par le biais d'un consentement exprès (case à cocher) pour la durée du Challenge. Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment. Vos données seront conservées jusqu'au retrait de votre consentement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), « Les Participants », personnes physiques, sont informés que les données personnelles renseignées sur le formulaire de

Règlement « Challenge Solutions4Good » - Edition 2024



dépôt sont traitées aux fins d'organisation du présent Challenge auquel ils ont consenti à participer. Leurs données personnelles peuvent également être diffusées au public aux fins de communication et de promotion des projets présentés au Challenge.

Les données personnelles seront communiquées aux organisateurs et leurs partenaires, au Jury ainsi qu'aux prestataires techniques et juridiques nécessaires à l'organisation de l'événement Solutions4Good.

Conformément aux dispositions du RGPD, « Les Organisateur » s'engagent à mettre en œuvre des mesures de sécurité organisationnelles et techniques visant à protéger l'ensemble des données personnelles des participants. De même « Les Organisateur » s'engagent à permettre aux participants l'exercice de leurs droits issus du RGPD : « Les Participants » peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, en adressant leur demande à l'adresse électronique suivante : nathalie.nicolas@technopole-anticipa.com

12. Responsabilité et litiges

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le « Challenge Solutions4Good » devait être modifié, écourté ou annulé. « Les Organisateur » se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

« Les Organisateur » se réservent également le droit de revoir le format de la finale, afin qu'elle puisse cadrer avec les besoins de l'action et des projets participants.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer à l'événement. « Les Organisateur » se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs. « Les Organisateur » ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Le présent règlement est soumis à la loi française. « Les Organisateur » et « Les Participants » s'engagent à soumettre leur conflit à une conciliation amiable avant toute procédure judiciaire. Le cas échéant, en cas de différend concernant notamment l'interprétation et l'exécution du Règlement, le litige sera porté devant le tribunal compétent de Saint-Brieuc.

« Les Organisateur » se réservent le droit de modifier, compléter ou corriger le présent règlement jusqu'à la clôture des inscriptions au Challenge dont la date est fixée au mardi 30 avril 2024 à 23h59. Les modifications éventuelles seront rendues publiques sur le site de l'événement.

